

LA RÉVOLTE DE FÉVRIER 1867 AU MOULIN DE MARCHIENNE

Francine Bolle, docteure en histoire
(Maitresse de conférence à l'Université libre de Bruxelles
et coordinatrice de l'Institut Marcel Liebman)

« C'est hier à peine [que] Creed et Williams s'étendaient [dans le journal The Times, ndlr] sur le bonheur des propriétaires des houillères et des maîtres des forges belges [...] leurs ouvriers travaillant, heureux et satisfaits, avec leurs femmes et enfants, 12 et 14 heures par jour pour un salaire moindre que celui de leurs frères anglais pour un travail de moins de 10 heures. Cependant, l'encre était à peine séchée, que la nouvelle arrivait que ces bienheureux ouvriers s'étaient révoltés »

(Conseil général de l'Association internationale des Travailleurs,
« Aux ouvriers mineurs et métallurgistes de la Grande-Bretagne »,
Londres, 1867)¹

À la veille de la révolte : crise dans la métallurgie et hausse des prix céréaliers

Tandis que les années 1863 à 1866 sont marquées par une conjoncture économique relativement favorable pour l'industrie belge, une crise de surproduction s'amorce dès la fin de l'été 1866 dans le secteur de la métallurgie. Elle a pour origine principale l'échec d'une spéculation des producteurs anglais qui se voient contraints d'écouler leur production à bas prix sur les marchés internationaux. Or, en Belgique, l'épidémie de Choléra de 1866 - qui touche tout particulièrement les houilleurs - provoque une pénurie de main-d'œuvre dans les charbonnages et entraîne une forte hausse des prix du charbon, dont la métallurgie est grande consommatrice.² Les coûts de production de la métallurgie belge s'en trouvent naturellement accrus et elle se révèle vite incapable de faire face à la concurrence anglaise.

Dans ce contexte, en septembre 1866, une *Association des Maîtres de forges* est constituée à Charleroi par le patronat de la métallurgie afin de prendre toute une série de mesures concertées : quatre hauts-fourneaux sont éteints à la fin de l'année 1866 ; début 1867, il est décidé de se fournir en charbon dans la Ruhr - moins cher que le charbon belge - ainsi que d'opérer une baisse générale de 10 % des salaires des ouvriers métallurgistes de la région de Charleroi.³

La concurrence des charbons de la Ruhr ne tarde pas à provoquer à son tour un début de surproduction dans les charbonnages carolorégiens. La crise des charbonnages s'étend en 1868-1869 à l'ensemble de l'industrie charbonnière, touchant particulièrement le Borinage mais aussi le bassin de Liège. La communication de Lionel Vanvelthem, dans le présent ouvrage, revient sur le mouvement de mécontentement qu'elle suscite au sein de la classe ouvrière du bassin industriel liégeois. Ces répercussions en cascade dans différentes régions industrielles d'Europe illustrent bien combien les marchés sont déjà internationalisés à l'époque avec les conséquences sociales que cela implique.



V. ARNOULD
LOUIS CLAES

PAUL JANSON
O. VAN GOIDTSNOVEN

EUG. ROBERT
PIERRE SPLINGARD
(Dessin du journal *Le Diable*.)

Les défenseurs des mineurs: V. Arnould, P. Janson, E. Robert, L. Claes, O. Van Goidtsnoven, P. Splingard, dans BERTRAND L., *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, t. 2, Bruxelles, Dechenne et Cie ; Paris, Édouard Cornély et Cie, 1907, p.193.

Parallèlement, l'année 1866 est une année de mauvaise récolte en Belgique, ce qui entraîne une hausse générale des prix des denrées alimentaires et tout particulièrement des céréales, qui font l'objet de spéculation de la part des meuniers. L'importation de blés étrangers est encore très limitée à l'époque et ne parvient pas à influencer les prix à la baisse.⁴ Le pain constitue la base de l'alimentation ouvrière. Il compte en moyenne pour 56 % des dépenses alimentaires des familles ouvrières qui elles-mêmes représentent entre 50 et 62 % du budget ouvrier. Il constitue donc plus du tiers du budget ouvrier, alors que la plupart des ménagères font le pain elles-mêmes. En janvier 1867, le prix de la farine atteint les 32 francs pour 100 kilogrammes. La population ouvrière est au bord de la famine : les mères n'arrivent plus à nourrir leurs enfants.⁵

Le déclenchement de la grève

Le 28 janvier 1867, les ouvriers métallurgistes du siège Saint-Auguste à Marchienne-Docherie partent en grève suite à l'application prématurée par la *Société des hauts-fourneaux, laminoirs et charbonnages de Bayemont* de la diminution générale - ouvriers mineurs compris, selon Alphonse Vandenhouten⁶ - des salaires de 10 %, qui normalement ne devait prendre effet qu'à partir du 1^{er} février. Face à ce débrayage, la réduction est suspendue dès le lendemain et une augmentation aurait même été accordée aux ouvriers qui reprennent alors le travail.⁷

Le 1^{er} février à 6h du matin, les ouvriers de *La Providence* à Marchienne partent à leur tour en grève. Selon le rapport de l'ingénieur des mines de Mons, la diminution de salaire aurait été bien acceptée dans un premier temps par les ouvriers qui « ont assez bien compris que cette mesure paraissait nécessaire et qu'il valait encore mieux travailler avec 10 % de rabais que de ne pas travailler du tout » et la grève aurait pu être évitée si deux établissements n'avaient commis une « légèreté » : d'une part, l'augmentation de salaire accordée, au bout d'un jour à peine, par la *Société de Bayemont* qui aurait galvanisé l'esprit de lutte des autres travailleurs et, d'autre part, le fait que l'usine de *La Providence* « n'aurait pas annoncé franchement » le montant de la diminution, ce qui provoque un fort mécontentement des travailleurs au moment de toucher leur paie.⁸

Félicien Rops, *La grève*, 1876, Eau-forte et pointe sèche rehaussé au crayon graphite sur papier, Surface gravée : 297 x 232 mm, Propriété de la Communauté française de Belgique, en dépôt au Musée Félicien Rops, Namur (Inv. APC 3000).



Félicien Rops

Quoiqu'il en soit, la grève s'étend cette fois rapidement à l'ensemble des établissements métallurgiques de la région. Les ouvriers de *La Providence* se rendent par groupes dans les différentes usines de Marchienne et Monceau pour y faire cesser le travail. Après Bonchill, Bailleux, Constant et les hauts fourneaux du Monceau, à 17 heures, ils se rendent aux laminoirs de l'Alliance, aux ateliers Gillieaux, et, enfin, à 21 heures, à Zone. Les groupes de grévistes ne cessent de s'étoffer au cours de la journée :

“
Les machines furent arrêtées, et les grilles des fours à puddler décrochées dans la plupart des usines. Une bande d'ouvriers les parcourait successivement en lançant des pierres dans les carreaux et en interdisant la continuation du travail.”⁹

Le mouvement s'étend ensuite aux mineurs, à commencer par ceux des fosses de Sacré-Madame à Dampremy, dont certains se seraient déjà mis en grève le soir du 1^{er} février. Le lendemain, « les ouvriers de jour, menacés par les ouvriers de nuit d'avoir les cordes coupées s'ils descendaient, s'étaient joints à ces derniers ».¹⁰ Les mineurs de la Blanchisserie et du Grand-Mambourg se mettent également en grève, disant venir « au secours de leurs frères, pour empêcher la baisse de salaires. Ils crient aussi que la farine est trop chère, qu'il la leur faut à 30 frs ».¹¹

Une configuration industrielle et socio-démographique propice à l'explosion sociale

Cette extension rapide de la grève de la métallurgie aux charbonnages est à mettre en lien avec la configuration de l'espace et la structure de l'industrialisation du 19^e siècle.

D'une part, l'industrie elle-même tend à se développer sous la forme de grandes sociétés qui sont à la fois détentrices de charbonnages, de sociétés métallurgiques et de fabrication de sous-produits liés à ces industries (ex. : la *Société des hauts-fourneaux, laminoirs et*

charbonnages de Bayemont). Ceci explique que le mécontentement contre ces « barons de l'industrie » peut directement prendre une très grande ampleur et se généraliser à des ouvriers de métiers différents confrontés à une seule et même direction.

D'autre part, la proximité avec le lieu de travail étant la règle dès lors que la durée journalière du travail est extrêmement longue, le développement de véritables hameaux ouvriers composés d'une population dont les revenus proviennent de ces grandes sociétés avoisinantes explique qu'il s'y soit développé plus que partout ailleurs un fort esprit de corps et de solidarité lié à un vécu commun. À l'époque des faits, la *Revue générale* (de tendance chrétienne) décrit en ces termes le hameau de la Docherie où la grève a pris naissance :

“

Cette localité est une création récente de l'industrie ; isolée du centre de la commune, elle se compose d'une série de chaumières bâties par des ouvriers à proximité d'un bois ; 5 000 ouvriers environ y sont parqués loin de toute communication, sans église, sans prêtre, sans école, vivant à peu près de la vie des bêtes de somme, partagés entre le travail et les besoins matériels. La plupart de ces ouvriers sont charbonniers, et les filles et les femmes partagent leur labeur, portent le même costume et descendent dans les fosses où elles sont continuellement exposées au vice et à la plus affligeante immoralité. ¹²

”

Une baisse des salaires dans un seul établissement ou charbonnage peut impacter très durement la plupart des familles de ces localités exclusivement ouvrières « où se presse, sur l'espace de quelques lieues, une population ouvrière de plus de 40 000 individus ». ¹³

Ces spécificités contribuent certainement à expliquer qu'en moins de deux journées, une grève générale interprofessionnelle ait pris réalité de fait sans que celle-ci n'ait été ni organisée comme telle ni explicitement déclarée. Cela restera d'ailleurs longtemps une caractéristique des conflits sociaux dans les bassins miniers (que l'on retrouve très clairement encore lors des grèves insurrectionnelles de 1932). Si ce sont principalement des mineurs et métallurgistes qui participent au mouvement, la presse signale également la présence de quelques verriers. ¹⁴ L'ampleur et la rapidité avec laquelle se développe

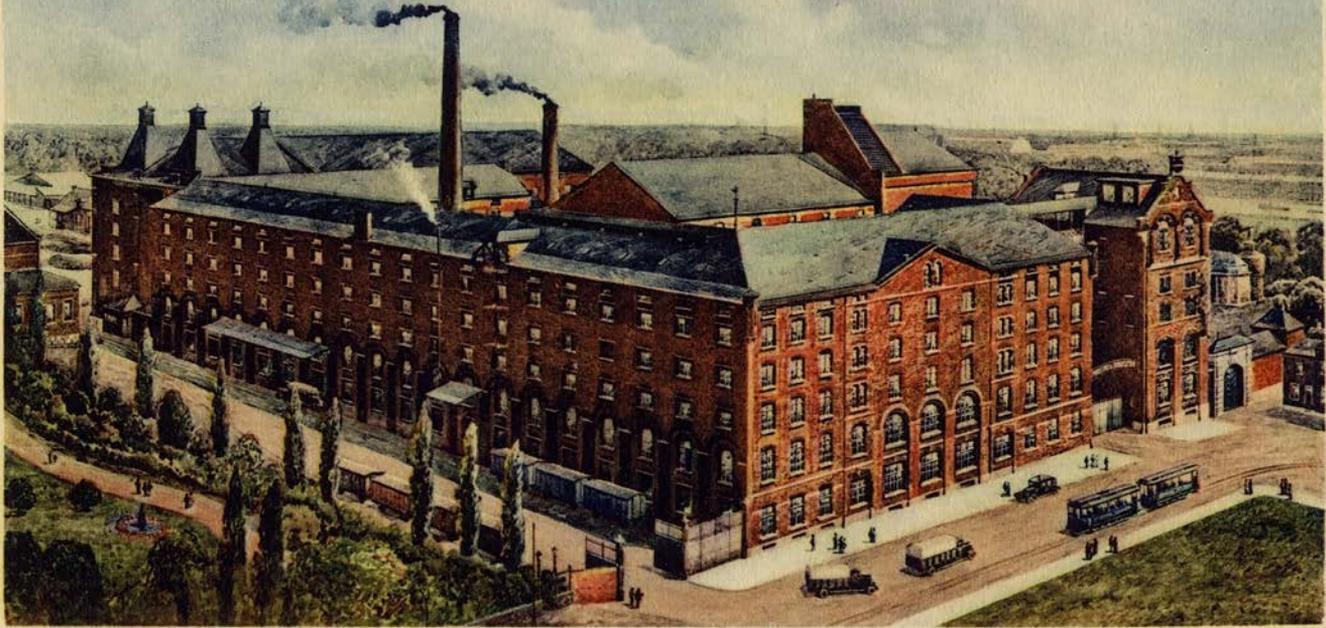
ce mouvement, auquel participent largement les épouses ou filles de mineurs, souvent en tête des cortèges pour aller débaucher les ouvriers encore au travail, révèlent ainsi le profond mécontentement qui anime la population ouvrière de la région.

L'attaque, le pillage et l'incendie du Moulin de Marchienne

Dès le matin du deuxième jour de grève, le 2 février, un cortège de grévistes venu du quartier de la Docherie se dirige en direction du Moulin de Marchienne. « On voyait dans la foule, des femmes et des enfants qui ne faisaient pas le moins de bruit. Les hommes étaient, pour la plus grande partie, armés de bâtons. On a vu des femmes avec des fourches ».¹⁵ Les manifestant.es réclament la baisse du prix de la farine à 30 francs, puis bientôt à 20 francs.¹⁶

À l'arrivée du cortège sur la place en face du Moulin - vaste ensemble industriel composé de trois grands bâtiments de cinq étages abritant un moulin à vapeur, une brasserie et une raffinerie de sel - la manifestation atteint les 2 000 individus. Seul un petit détachement de gendarmerie est présent sur place pour garder le moulin. Il est rapidement l'objet de menaces et d'injures. Le bourgmestre Claudiaux aurait alors invité les gendarmes à quitter le moulin afin d'éviter que le sang ne coule. Vers 14h, une centaine de sacs de farine sont emportés par les manifestants qui sont parvenus à entrer dans le moulin. Selon le récit qu'en donne Jean Dauby, affolé, le bourgmestre rappelle 25 gendarmes, qui sont accueillis avec des jets de pierres.¹⁷ Un sergent et un soldat sont gravement blessés.¹⁸

L'officier donne alors l'ordre de tirer. Trois¹⁹ ouvriers tombent, d'autres sont blessés. Les manifestants, échaudés par les événements, dressent des barricades, chargent les gendarmes qui doivent se retirer pour se mettre à l'abri. Le moulin est alors pris d'assaut par les manifestant.es :



MOULINS A VAPEUR & BRASSERIE · SOCIÉTÉ ANONYME · MARCHIENNE-AU-PONT.

Marchienne-au-Pont. Carte postale commémorative du centenaire de la société des « Moulins à vapeur et brasserie », 1936, © Domaine & Musée royal de Mariemont.

“

Les papiers du bureau furent lancés sur le pavé, les sacs de farine emportés par les femmes, par les enfants, par les hommes sur des brouettes et sur l'épaule ; quand on avait fait un voyage, on revenait, on brisait pour le plaisir de briser ; on enfonçait dans la farine qui tombait des toiles éventrées.

Il ne manquait plus que le feu pour que le sac du moulin fut complet : on l'y mit.

20

”

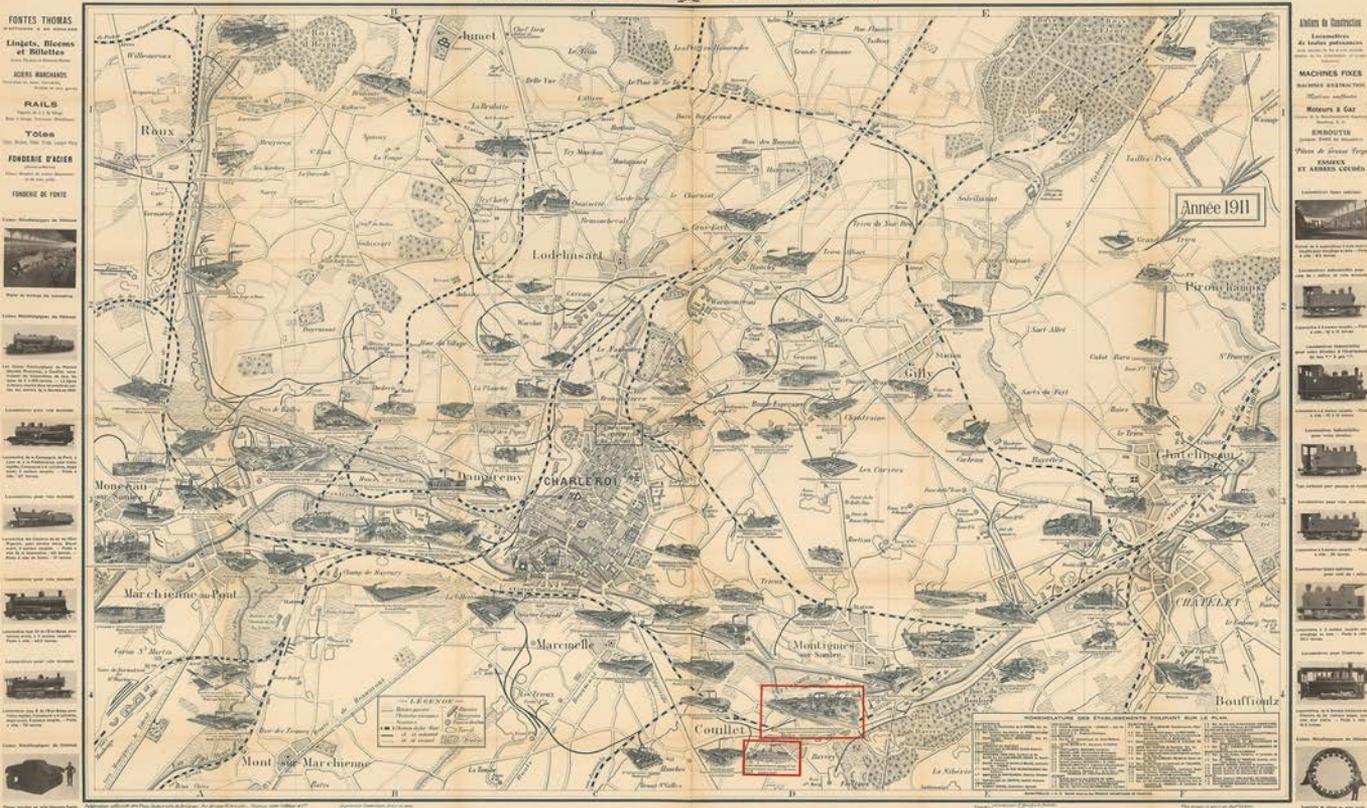
Dans l'après-midi, des renforts militaires arrivent progressivement de Mons, Namur puis de Bruxelles et Tournai. Les affrontements se poursuivent toute la nuit avec un noyau d'émeutiers, malgré le déploiement de 1 200 hommes en armes.

Le lendemain, le calme revient à Marchienne au prix de la proclamation d'un état de siège : interdiction des rassemblements, mobilisation de la garde civique, fermeture des cabarets à 18h, arrestations nombreuses de personnes suspectées d'avoir participé à l'émeute, etc. Le 3 février, l'inspection des mines invite les exploitants à renoncer à toucher aux conditions de travail.²¹ Ce retrait semble sonner la fin de la grève chez les métallurgistes puisqu'ils reprennent le travail dès le lendemain.

Extension de la grève des mineurs et agitation autour d'autres moulins dans la région de Charleroi

Bien que les métallurgistes reprennent le travail, la grève continue de s'étendre dans les charbonnages, à Dampremy, Jumet, Roux, Montignies-sur-Sambre, Courcelles, Monceau : on estime qu'il y a alors 5 500 mineurs grévistes dans la région de Charleroi. Les mardi 5 et mercredi 6 février, c'est un bon millier de mineurs de Gilly, Lodelinsart et Montignies-sur-Sambre qui rejoignent à leur tour le mouvement. La revendication principale des mineurs reste la baisse du prix de la farine.²² Ils parviennent également à faire suspendre les travaux dans quelques autres industries, notamment à la verrerie et à la fabrique de briquettes de Gozée.²³

Il n'est guère étonnant dès lors que l'agitation se poursuive également autour d'autres moulins, notamment à Courcelles²⁴, Thiméon, Gosselies, Roux, Châtelineau, Châtelet... qui seront gardés par l'armée. La presse relève de nombreux incidents au cours desquels des grévistes auraient forcé les propriétaires de moulins ou de fermes à leur donner du pain ou leur vendre le grain à 25 francs et parfois même à 20 francs.²⁵



Plan industriel du bassin de Charleroi publié à l'occasion de l'Exposition de 1911, coll. IHOES, ARC-IHO-CPL015.

Le 7 février 1867 cependant, un brusque mouvement de reprise du travail s'opère parmi les mineurs : on ne recense plus qu'un millier de grévistes. Le 8 février, la reprise est générale, alors que les mineurs n'ont absolument pas obtenu gain de cause. La répression explique en grande partie cette reprise du travail : « Nous devons ce satisfaisant état de choses, peut-on lire dans L'Écho du Parlement, à notre brave armée, à la promptitude avec laquelle les ordres militaires de général Desart ont été exécutés ».²⁶ En effet, partout, les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits et la moindre manifestation est systématiquement brisée par la force. Plus aucune cellule n'est libre à la prison de Charleroi, où les prévenus sont détenus avant d'être jugés.

Les échos de la révolte du Moulin de Marchienne dans d'autres régions du pays

Dans le contexte de hausse généralisée des prix du grain en Belgique, la révolte du Moulin de Marchienne a des résonances populaires²⁷ dans d'autres régions du pays, ce dont des études ultérieures devraient évaluer plus précisément l'ampleur.

Ainsi le journal *L'Étendard* du 10 février 1867 signale que « toute la vallée de Sambre-et-Meuse est pleine de mécontents ». La garnison de Namur envoyée en renfort dans la région de Charleroi est « appelée en toute hâte parce que l'on avait affiché sur les murs de la ville des placards séditionnels que le peuple lisait et commentait d'une façon inquiétante ».²⁸

Ce pamphlet, dont l'orthographe en révèle l'origine populaire, daté du « 5 février de l'année de la liberté 1867 » appelle les « ouvriers Namuroi (sic) » à profiter de « l'occasion » qu'il n'y ait « plus de soldat en vil (sic) » pour se rendre « en masses (sic) vers (sic) l'arsenale (sic), où s'y étant munis d'armes nécessaires, il ira (sic) à la prison élargir les 350 prisonniers qui leur seront un sublime appui [pour se rendre] aux magasins comblés (sic) de grains (sic) afin de congurer (sic) la famine qui assiège leurs malheureuse famille (sic) ». L'affiche appelle ensuite à s'en prendre aux « cheminées de Floreffe, Auvelai (sic), Moustiers » qui, « par les émanations de vapeurs-chimiques (sic) » détruisent les denrées agricoles et sont jugées responsables de la famine.²⁹ Elle conclut en invectivant le lecteur :

“

*Les pays de Charlerois (sic), du Borinage et de Liège se sont soulevés.
Gand, Liège (sic) se sont révoltés. Bruxelles et Anvers (sic) se soulèvent.
Restez vous (sic) en arrière.*

30

”

À Bruxelles également, un texte a été affiché rue Haute en lien avec les événements de Charleroi.

“
*Peuples, Où restez-vous avec vos idées.
Tant de misère et ne pas vous associés (sic) pour faire augmenté (sic)
votre salaire. Mort aux accapareurs de grains.
Vivre en travaillant ou mourir en combattant.*”³¹

Une réponse bourgeoise exclusivement répressive à un problème qui plonge ses racines dans la société industrielle

Si le patronat et les pouvoirs publics carolorégiens sont dans un premier temps surpris³² par ce mécontentement populaire dont ils n’ont pas pris la mesure, la réponse apportée ensuite est exclusivement répressive : déploiement militaire inédit durant plusieurs jours et témoignant de la crainte constante d’une reprise des troubles³³, instauration d’un état de siège dans toute la région et arrestations massives suivies de très nombreuses poursuites en justice, sans oublier les nombreux licenciements de grévistes.

Sur une centaine d’inculpés, 70 sont jugés par le tribunal correctionnel de Charleroi à partir du 14 février, 25 bénéficient d’un non-lieu, tandis que les autres écopent d’amendes et de peines de prison de 8 jours à 13 mois pour « atteinte au libre exercice de l’industrie ou du travail » (nouvel article du code pénal voté en mars 1866, en contrepartie de l’abrogation du délit de coalition, il deviendra l’art. 310 du nouveau Code pénal de 1867), pour outrage à agent dépositaire de la force publique, coups et blessures, dommages à la propriété d’autrui, rassemblement de plus de vingt personnes non armées, résistance par violences et voies de fait à la force publique ou encore pour « mendicité en réunion » avec usage de menaces (ici en l’occurrence pour obtenir du pain).³⁴ Le ministère public déclare avoir « requis toute la sévérité des lois » contre des prévenus qui « n’avaient obéi qu’à leurs mauvais instincts ».³⁵

29 autres inculpés (dont 6 femmes) sont envoyés aux Assises de Mons, la plupart houilleurs et houilleuses, accusés de pillage et de rébellion contre la force publique lors de l'attaque du Moulin. Ils doivent attendre, en détention, fin juillet 1867 pour être jugés. Dix d'entre eux sont acquittés (dont 4 femmes et 6 hommes). Deux femmes (Clémentine et Emilie Chaussier) sont condamnées à 8 mois de prison et 200 francs d'amende. S'agit-il des deux femmes arrêtées le 7 février, chez lesquelles, « deux sacs de farine [avaient été] saisis comme pièce à conviction »³⁶ ? Soetmeyer, accusé d'être le meneur du pillage, écope quant à lui de 5 ans de prison et 5 000 francs d'amende. Seuls 9 accusés aux Assises savent signer.³⁷ Difficile de ne pas voir ici aussi un verdict pour l'exemple : il s'agit de ne pas inciter à la reproduction de tels événements.

Au lendemain du procès aux Assises, le journal bruxellois *La Liberté* écrit que cette grève est le fait de « gens qui ont indiscutablement faim. Voilà le procès de Jean Valjean ! ».³⁸

Maître Gilmont, avocat de certains inculpés dépeint quant à lui « la liberté de coalition donnée aux ouvriers comme une liberté dérisoire ; la liberté de la misère, le capital pouvant attendre et le travail ne se trouvant pas dans la même position [...] les conséquences de la grève auraient pu être évitées si les industriels n'avaient pris des mesures fâcheuses qui devaient froisser la population ouvrière ».³⁹

Ce type d'explication des causes du mouvement reste tout à fait marginal dans la grande presse quotidienne, qui campe globalement sur des positions très conservatrices, incriminant le manque de moralité de la classe ouvrière, l'abus d'alcool, l'influence d'éléments agitateurs extérieurs au mouvement (certains vont même attribuer cette agitation aux menées d'annexionnistes français), le développement des théories socialistes, communistes ou anarchistes, et pour la presse catholique, « l'enseignement matérialiste, athée et la destruction des sentiments religieux ».⁴⁰ Le remède réside principalement dans l'éducation et la moralisation de la classe ouvrière et dans le développement de caisses de prévoyance⁴¹ ou de diverses œuvres de charité privées. Seuls quelques libéraux progressistes prennent des positions en faveur de la suppression de la législation d'exception à l'égard des ouvriers, réclamant par exemple l'abrogation de l'art. 1781 du Code civil⁴² ou évoquent l'instauration d'une législation sur le travail (a priori uniquement pour certaines catégories de la population, comme les femmes et les enfants).

En septembre 1867, il est néanmoins annoncé dans la presse que « les ouvriers condamnés à la suite des événements de Marchienne seront graciés à l’occasion du 37^{ème} anniversaire de l’Indépendance de notre pays ». ⁴³ Ceci ne doit bien sûr pas être interprété comme la reconnaissance par la bourgeoisie d’un jugement trop sévère. La pratique de la grâce est au contraire totalement conforme à l’esprit paternaliste et moralisateur qui anime les classes possédantes de l’époque, qui y voient avant tout une manière d’encourager la bonne conduite et l’amendement des ouvriers égarés du droit chemin. La dépêche publiée par les journaux ne manque d’ailleurs pas de rappeler que l’Empereur des Français venait également d’accorder sa grâce aux ouvriers emprisonnés suite aux émeutes qui avaient embrasé Roubaix du 16 au 22 mars 1867. ⁴⁴



En guise de conclusion : l’Association internationale des Travailleurs (AIT) et la révolte de Marchienne de 1867, point de départ d’une structuration du mouvement ouvrier à Charleroi ?

Nous avons identifié plus haut les causes profondes de la révolte de Marchienne, qui sont avant tout industrielles, liées à la baisse des salaires conjuguée à la hausse de prix des denrées alimentaires. Une question demeure néanmoins : la section belge de l’Association internationale des Travailleurs (AIT, fondée à Londres en 1864) a-t-elle joué un rôle quelconque dans le déclenchement ou le déroulement de la grève ? Les sources disponibles - certes peu nombreuses - tendent à répondre négativement à cette question. Tout d’abord, l’AIT ne possède de « section belge » que depuis 1865 et ses adhérents sont peu nombreux – et bruxellois – jusqu’à la fin de l’année 1867. ⁴⁵ Lorsque la grève éclate fin janvier 1867 à Charleroi, aucun groupe structuré de l’AIT n’existe dans la région. Dans sa lettre au procureur général de Bruxelles datée du 16 février 1867, le procureur du Roi de Charleroi écrit

“

Les évènements des derniers jours n'ont, je ne saurais assez le répéter, rien de politique ; je n'y trouve pas la trace de l'action des sociétés démocratiques, ni des agents annexionnistes. Ce n'est pas à dire que de ces deux côtés, on n'ait pas voulu profiter de ces tristes incidents ; à cet égard les articles de quelques journaux de Paris, l'arrivée à Charleroi, dimanche, 3 février, d'un sieur Steens⁴⁶, agent des Solidaires de Bruxelles, les projets de meeting dans la même ville, sont une indication ; mais les espérances des uns et des autres sont venues à échouer. ⁴⁷

”

Catherine Oukhow, spécialiste de la Première internationale en Belgique, considère quant à elle que « sous l'influence du proudhonisme, la section belge ou plutôt le groupe bruxellois n'attacha aucune importance à cette grève ». ⁴⁸

C'est vraisemblablement la répression judiciaire très dure et expéditive (100 grévistes sont jugés en moins d'un mois) qui va provoquer un changement d'attitude, au niveau international d'abord. Lors de la réunion du Conseil général de l'AIT du 26 février 1867, sa « branche française » annonce avoir organisé une collecte en soutien aux Belges en grève. ⁴⁹ Le 13 mars 1867, le Conseil général de l'AIT à Londres publie dans l'International Courier un appel aux ouvriers anglais à secourir pécuniairement les familles des mineurs tués, blessés et prisonniers suite à la grève et à l'attaque du Moulin de Marchienne. Pour obtenir un soutien le plus large possible ou pour éviter de cautionner une pratique émeutière, le texte prend néanmoins le soin de préciser que « quoique ces hommes aient pu se tromper quant au mode d'action, ils n'en sont pas moins tombés pour la cause du travail, et ont laissé en détresse ceux qui méritent notre sympathie et notre aide ». ⁵⁰

On ne peut bien sûr pas exclure complètement que cet appel contribue à faire connaître l'existence de l'AIT auprès de certains ouvriers à Charleroi, mais cela reste difficilement démontrable. En revanche, la répression très forte qui s'abat sur les grévistes belges amène manifestement l'AIT à tourner pour la première fois son regard vers Charleroi. Ceci aurait contribué à ce qu'un an plus tard, en opposition avec l'attitude adoptée en 1867, la section belge soit intervenue très rapidement lorsque la grève débutée par les mineurs du Gouffre de Châtelineau est durement réprimée par la troupe le 26 mars 1868 au Charbonnage



Premier Congrès de l'Internationale - Genève 1866, dans BERTRAND L., *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, t. 2, Bruxelles, Dechenne et Cie ; Paris, Édouard Cornély et Cie, 1907, p. 205.

de l'Épine (Montignies-sur-Sambre), tuant dix ouvriers et faisant de nombreux blessés. Tandis que la grève se poursuit et s'étend, la section bruxelloise de l'AIT envoie « une adresse dans laquelle [ses] membres proclamèrent leur solidarité avec les ouvriers ; en même temps les principes et les buts de l'Internationale furent exposés. Un grand nombre d'exemplaires de cette adresse, sous forme de pamphlet, furent distribués et affichés dans les centres industriels. [...] Au cours de la séance du 12 avril 1868 [le groupe bruxellois décide] de créer un comité qui : 1. se chargera de trouver des avocats qui plaideront la cause des mineurs inculpés ; 2. rassemblera une somme d'argent pour couvrir les frais du procès et qui s'occupera à soutenir les prisonniers, ainsi que leurs familles, et également les veuves et orphelins des victimes ».

Au sein de ce comité, on retrouve le dénommé Steens (dont le procureur du Roi de Charleroi avait donné le signalement comme agent des Solidaires de Bruxelles, arrivé à Charleroi le 3 février 1867, voir plus haut). Le procès à la cour d'Assises de Mons débouchera sur l'acquittement des 22 ouvriers inculpés. Il marque le début de la pénétration de l'Internationale en Hainaut, où des dizaines de groupes se constituent en quelques mois (42 dans le bassin de Charleroi). Dans cette adresse, la section bruxelloise de l'AIT affirme que « son attention était depuis longtemps fixée de ce côté [Charleroi], surtout depuis la malheureuse affaire de Marchienne ». ⁵¹

Cette première grève généralisée parmi des ouvriers de la grande industrie dans la région de Charleroi, débutée le 28 janvier 1867 à Marchienne, peut ainsi être considérée comme le prodrome d'un cycle de contestation qui verra naître une première structuration du mouvement ouvrier dans la région. Il se prolongera jusqu'en 1871, touchant non seulement le bassin de Liège mais aussi celui du Borinage. La contestation touchera également les bassins industriels frontaliers avec la Belgique, comme la ville de Roubaix, où les 16 et 17 mars 1867, 25 000 ouvriers en grève attaquent, pillent et incendient plusieurs établissements de tissage mécanique, pour protester contre l'annonce patronale d'une modification concertée des conditions de travail dans le secteur.

Le lien entre ces événements de Roubaix et ceux de Marchienne est souvent fait dans la presse, principalement du fait qu'ils se succèdent, mais ils révèlent surtout une condition commune des travailleurs des deux régions face aux crises alimentaires et industrielles.

À Roubaix, un certain nombre d'« entreprises englobées dans ces faillites allaient fermer et des menaces de chômage apparaissaient, se conjuguant avec une hausse du prix des denrées alimentaires. La récolte de blé de 1866 avait été déficitaire, et les prix avaient commencé à monter dès la fin de l'année. 1867 s'annonçait donc comme une époque de pain cher ». ⁵² En France comme en Belgique, le patronat entend mettre à profit son nouveau droit de coalition (respectivement introduits en 1864 et 1866), comme en témoigne la création entre les industriels de Charleroi, dès septembre 1866, de l'Association des maîtres des Forges visant à mener des offensives concertées contre les conditions et salaires en vigueur dans l'ensemble du secteur de la métallurgie. Les grèves menées dans ce contexte et leur répression féroce entraîneront une première prise de conscience par les ouvriers de la grande industrie de la nécessité de l'organisation. « Ce n'était pas l'internationale qui jeta les ouvriers dans la grève, mais la grève qui les jeta dans l'internationale », déclara Eugène Dupont, membre du Conseil général. ⁵³

Cette première expérience significative d'organisation ne résistera pas « au 'boom' économique sans précédent (1871-73) [qui] détermine une hausse rapide des salaires et rend momentanément la classe ouvrière moins sensible aux nécessités de l'organisation » ⁵⁴, auquel s'ajoute l'augmentation des dissensions internes au sein des groupes de l'AIT ainsi que l'échec la Commune de Paris. À Charleroi, en 1871, il n'y a déjà plus que 16 sections sur les 42 groupes constitués en 1868. Cette prospérité économique est néanmoins « de très courte durée, et les grèves reprennent, aussi nombreuses, aussi inefficaces qu'auparavant » ⁵⁵, s'accompagnant de nouvelles tentatives de structurations de l'action ouvrière, y compris politiques cette fois. ■

Notes de fin

- 1 Cette adresse se termine par un appel aux ouvriers anglais à secourir pécuniairement les veuves et orphelins des mineurs tués, blessés et prisonniers lors de la révolte au Moulin de Marchienne (*Le Conseil général de la Première internationale 1866-1868*, Procès-verbaux, Moscou, Institut du Marxisme-léninisme près le C.C. du P.C.U.S., Progrès, 1973, p. 234).
- 2 HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes sociales dans le Hainaut, 1860-1869*, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1959, p. 25-27. Il s'agit incontestablement d'un ouvrage de référence en matière d'histoire sociale du Hainaut de la décennie 1860-1869, basé entre autres sur un dépouillement systématique des archives de l'inspection des mines, des archives judiciaires et de la presse. Étant donné la qualité de la recherche effectuée par L. Henneaux-Depooter, les ouvrages de synthèse de HASQUIN R-P., *Les grandes colères du Pays noir*, t. 1, Lodelinsart, Londot, 1974 ou encore de POTY F., *Histoire de la démocratie et du mouvement ouvrier au pays de Charleroi*, t. 1 : *Le blé qui lève : 1735 - 1905*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1975 s'y réfèrent largement, pour ne pas dire exclusivement. Nous n'avons donc pas mobilisé ces ouvrages dans notre contribution. Enfin, signalons que l'ouvrage de VAN KALKEN F., *Les commotions populaires en Belgique (1834-1902)*, Bruxelles, Office de publicité, 1936, n'évoque pas du tout la révolte de 1867, témoignant ainsi du travail pionnier réalisé en 1959 par Louise Henneaux-Depooter. Ce livre constitue une source extrêmement précieuse pour la présente contribution, bien que nous l'ayons complété avec d'autres sources et documents dont l'auteure n'a vraisemblablement pas eu connaissance à l'époque.
- 3 HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...*, p. 26.
- 4 HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...*, p. 60-61. En 1867, les prix du froment ont augmenté de 58 % par rapport à 1865.
- 5 HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...*, p. 43-45.
- 6 KUYPERS J., « Alphonse Vandenhouten, correspondant belge de la Première Internationale », dans *Socialisme*, n° 67, janvier 1965, p. 93. Voir DEWEERDT D. et PUISSANT J., « Vandenhouten Alphonse », notice biographique, *Le Maitron. Dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier, mouvement social*, version mise en ligne le 24 août 2015, dernière modification le 4 avril 2024, <https://maitron.fr/spip.php?article175117>.
- 7 HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...* p. 147.
- 8 « Gille, mijningenieur te Bergen, aan Jochams, directeur, 6 februari 1867 » (Archives générales du Royaume, 1^{ère} inspection des Mines, 306), dans WOUTERS H., *Documenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging ten tijde van de 1^{ere} Internationale (1866-1880)*, deel 1, n° 60, Leuven, Nauwelaerts, 1970 (Cahiers du Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine, p. 26).
- 9 DAUBY J., *Des grèves ouvrières : aperçu sur l'état économique et social actuel des classes ouvrières en Belgique - causes et caractères des grèves - moyens de les diminuer ou de les supprimer - conditions d'application et d'exécution*, Delfosse, Bruxe lles, 1879, p. 53. À propos de Jean-François-Joseph Dauby, voir PUISSANT J., « Dauby Jean », notice biographique, *Le Maitron. Dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier, mouvement social*, version mise en ligne le 27 novembre 2012, dernière modification le 27 décembre avril 2019, <https://maitron.fr/spip.php?article143230>.

- 10 DAUBY J., *Des grèves ouvrières...*, p. 54.
- 11 HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...*, p. 149.
- 12 *Revue générale : religion, politique, histoire, économie sociale, littérature, sciences, beaux-arts, correspondance internationale*, t. 5, Bruxelles, Comptoir universel d'imprimerie et de librairie, janvier-juin 1867, p. 218.
- 13 *Ibidem*, p. 219.
- 14 « Troubles à Marchienne », *L'Écho du Parlement*, 7 février 1867, p. 2.
- 15 *Journal de Bruxelles*, 4 février 1867, p. 1.
- 16 « Troubles à Marchienne. Grève d'ouvriers », *La Meuse*, lundi 4 février 1867, p. 1.
- 17 DAUBY J., *Des grèves ouvrières...*, p. 55.
- 18 Outre ces deux blessés, le bilan des blessés dans la troupe des gendarmes s'élèvera à « quinze hommes contusionnés et le maréchal de logis Linneman blessé à la tête » (« Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 3 februari 1867, 12h05 » (AGR, Parquet général, 218), cité dans WOUTERS H., *Documenten betreffende...*, p. 22).
- 19 Jean Dauby cite le chiffre de quatre ouvriers tombés sous les balles lors de la fusillade. Le 11 février 1867, *Le Journal de Bruxelles*, en première page, tire également un bilan de quatre morts, mais trois dans les rangs ouvriers, auquel s'ajoute le décès d'un sous-officier, mort de ses blessures.
- 20 DAUBY J., *Des grèves ouvrières...*, p. 55.
- 21 Lettre de la première inspection des mines, datée du 3 février 1867 (AGR), cité dans HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...*, p. 151.
- 22 HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...*, p. 152-153.
- 23 *L'Écho du Parlement*, 10 février 1867, p. 2.
- 24 Le moulin de la Ferté aurait été pillé « en enlevant tout le pain qui s'y trouvait, et en se faisant remettre des mains du meunier, l'argent qu'il avait chez lui [...] cette bande d'émeutiers n'était composée presque exclusivement que de gens de Courcelles, pour la plupart très jeunes ». Ils sont arrêtés sur le Pont de la Ferté par une charge de cavalerie (*L'Écho du Parlement*, 10 février 1867, p. 2).
- 25 Dans la commune de Thiméon, le fermier Demaret est contraint de livrer le grain à 25 francs et Madame Charlier à 20 francs (*L'Écho du Parlement*, 10 février 1867, p. 2).
- 26 *L'Écho du Parlement*, 7 février 1867, p. 2.
- 27 L'orthographe des deux pamphlets reproduits laisse à penser que leur origine est bien réellement populaire et qu'ils ne sont pas le fait d'une organisation structurée (où les textes étaient généralement corrigés). C'est bien une expression spontanée d'une contestation qui se diffuse « par le bas ».

- 28 *L'Étendard*, n° 41, dimanche 10 février 1867, p. 2.
- 29 Il faut savoir que moins de 12 ans auparavant, en août 1855, de violentes émeutes menées par les habitants de la région namuroise éclatent contre les usines chimiques qui bordent la Sambre et dont les vapeurs corrosives portent atteinte à la végétation, aux récoltes et à la santé des riverains. Ces émeutes ont été étudiées par Julien Maréchal, historien à l'Université de Namur, membre du Pôle de l'histoire environnementale (PolleN). Il est tout à fait possible que cette affiche ait été rédigée par des participants à ces émeutes de 1855. Quoiqu'il en soit, elle illustre l'existence, dès le 19^e siècle, d'une préoccupation environnementale en lien avec la question de l'alimentation populaire.
- 30 « Vlugschrift uitgeplakt in de straten van Namen tijdens de nacht van 4 op 5 februari 1867 (AGR, Parquet général, 218), cité dans WOUTERS H., *Documenten betreffende...*, p. 23-24.
- 31 Vlugschrift in de nacht van 7 op 8 februari 1867 op een huis van de Hoogstraat te Brussel aangeplakt » (AGR, Parquet général, 218), cité dans WOUTERS H., *Documenten betreffende...*, p. 28.
- 32 Le 23 mars 1867 alors que les ouvriers métallurgistes de Marchienne continuent de se plaindre « *amèremet de la baisse des salaires et du haut prix des denrées alimentaires* », le procureur du Roi de Charleroi s'inquiète en ces termes de l'absence de réaction patronale : « Le 1^{er} février dernier, ils [les industriels, ndlr] étaient également très tranquilles et l'événement a prouvé qu'ils étaient mal informés des dispositions de leurs ouvriers » (« De procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 23 maart 1867 », AGR, Parquet général, 218, cité dans WOUTERS H., *Documenten betreffende...*, p. 34).
- 33 Le 11 février, alors que les troubles sont totalement réprimés à Marchienne-au-Pont, « on a jugé, néanmoins prudent de ne pas dégarnir entièrement la localité de troupes ; 600 hommes y restent encore cantonnés » (*L'Étendard*, jeudi 14 février 1867, p. 1).
- 34 *Journal de Bruxelles*, 22 février 1867, p. 2, 3 mars 1867, p. 2 et 8 mars 1867, p. 2. Ce journal publie systématiquement le compte-rendu de chaque verdict du tribunal. Les nom et prénom, l'âge, la profession, les lieux de naissance et de résidence de chaque inculpé sont rendus publics ainsi que la peine dont ils écopent.
- 35 *Journal de Bruxelles*, 22 février 1867, p. 2.
- 36 « Troubles à Marchienne », *L'Écho du Parlement*, 7 février 1867, p. 2.
- 37 HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...*, p. 159.
- 38 *La Liberté*, 28 juillet 1867, cité dans HENNEAUX-DEPOOTER L., *Misères et luttes...*, p. 156.
- 39 « Cour d'assises du Hainaut. Pillages de Marchiennes », *Le Courrier de l'Escaut*, 28 juillet 1867, p. 2.
- 40 « Intérieur », *Le Courrier de l'Escaut*, 13 février 1867, p. 1.
- 41 Plusieurs directeurs de fosse dans la région de Charleroi avaient d'ailleurs déjà mis sur pied des caisses de prévoyance, alimentées par un prélèvement de 10 centimes par jour sur le salaire du mineur (« Alphonse Vandehouten à X., Bruxelles, le 21 mai 1867 », publié dans DEWEERDT D., *Documents relatifs aux militants belges de l'Association internationale des travailleurs : correspondance 1856-1872*, n° 79, Leuven/Louvain, Nauwelaerts (Cahiers du Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine, 1986, p. 36).

- 42 Cet article stipule qu'en matière de paiement des salaires le maître est cru sur parole. Il faut attendre 1883 pour qu'il soit abrogé.
- 43 *La Meuse*, 25 septembre 1867, p. 2 ; *L'indépendance belge*, 27 septembre 1867, p. 2.
- 44 *Ibidem*.
- 45 DHONDT J. et OUKHOW C., « La Première Internationale en Belgique », dans *La Première Internationale, l'institution, l'implantation et le rayonnement*, colloque des 16-18 novembre 1964, Paris, CNRS, 1968, p. 151-165.
- 46 Eugène Steens, voyageur de commerce, est délégué belge au III^{ème} congrès de l'AIT (Bruxelles, 6-13 septembre 1868) en tant que délégué du Peuple, Association de la démocratie militante. Le 25 décembre 1868, il est désigné correspondant du Conseil général de la Fédération belge de l'AIT pour le faubourg de Charleroy, Gilly, Châtelaineau, Châtelet, Farciennes et Lambussart (WOUTERS H., *Documenten betreffende...*, p. 118 et 153).
- 47 De procureur des konings van Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 16 februari 1867 (AGR, Parquet général, 21).
- 48 OUKHOW C., *Documents relatifs à l'histoire de la Première internationale en Wallonie*, Leuven, Nauwelaerts, 1967, (Cahiers du Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine, n° 47, p. 9).
- 49 Procès-verbal de la réunion du 26 février 1867 publié dans *Le Conseil général de la Première internationale 1866-1868, Procès-verbaux*, Moscou, Institut du Marxisme-léninisme près le C.C. du P.C.U.S., Progrès, 1973.
- 50 L'appel est également publié le 16 mars 1867 dans le *Courrier international* et enfin, dans le *Working Man*, le 6 avril 1867 (*Le Conseil général de la Première internationale 1866-1868, Procès-verbaux*, Moscou, Institut du Marxisme-léninisme près le C.C. du P.C.U.S., Progrès, 1973, p. 235).
- 51 « Adresse de la fédération, section bruxelloise de l'Association internationale des travailleurs, aux ouvriers du bassin de Charleroy, aux travailleurs belges et à ceux de tous les pays », dans *Association internationale des travailleurs* (Fac-similé de l'édition de Paris, Impériale, 1870), Paris, Éditions d'histoire sociale, 1968, p. 37.
- 52 FOHLEN C., « Crise textile et troubles sociaux : le Nord à la fin du Second Empire », dans *Revue du Nord*, t. 35, n° 138, avril-juin 1953, p. 113.
- 53 Cité dans MUSTO M., « La Première internationale et son histoire », dans *La Pensée*, n° 380, 2014/4, p. 133.
- 54 PUISSANT J., « Un lent et difficile processus de démocratisation », dans *La Wallonie, Le Pays et les Hommes*, vol. 2 : *De 1830 à nos jours*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1976, p. 171.
- 55 *Ibidem*.